

PLANTATION DE MY-HUNG

ANNUAIRE DES PLANTATIONS DE CAOUTCHOUC DE L'INDOCHINE
LISTE DES PLANTATIONS PRIVÉES (avec notices)
(Renseignements arrêtés au 1^{er} septembre 1923)
(*Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc*, 12 décembre 1923)

Province de Giadinh

- Plantation de My-hung
La plantation appartient à MM. [Charles] Beyssac [directeur de la Société indochinoise de transports, administrateur des Hévéas de Caukhoi (1924), etc.] et Portail [imprimeur-libraire].
Situation : province de Giadinh, village de My-hung.
Voies d'accès : route de Hôc-môn à Bambinh.
Distance de Saïgon : 60 km.
Superficie totale : 475 hectares.
Superficie complantée : 90 hectares.
Programme à réaliser : 90 hectares.
Nombre d'arbres à l'hectare : 200 arbres.
Espacement des arbres : 7 x 7.
Nombre total des arbres : 18.000.
Âge de la plantation : 18.000 arbres en 1919.
Nature du terrain : terrain argilo-siliceux.
Main-d'œuvre : locale.
Capitaux investis dans la propriété : 10.000 piastres.

Cour criminelle de Saïgon
Coups et blessures ayant occasionné l'amputation d'un membre et coups et
blessures volontaires.
(*L'Écho annamite*, 28 avril 1925)

Une procédure de laquelle résultent les faits suivants :

Le 28 décembre 1924, Nguyen van Cung, accompagné de ses deux fils Vang et Chieu, rentrait chez lui vers neuf heures du soir du village de My-Hung où il avait été demandé pour son fils Vang la main de Phong thi Gao, fille de l'ex-huong-chu Sau.

Arrivés au chemin aboutissant à la [plantation de M. Beyssac](#), près d'un arbre dit Cay Cáy, ils furent assaillis par deux inconnus qui les y attendaient. Cung fut frappé au biceps droit d'un coup de couteau et eut la main gauche entièrement tranchée d'un coup analogue. Nguyen van Chieu fut atteint à la tête d'un coup d'instrument contondant.

L'enquête amena l'arrestation des deux accusés qui reconnurent les faits ; Huynh van Phu avait frappé Chieu avec un boulon et Cao van Chau était l'agresseur de Cung, qu'il avait atteint croyant frapper Vang.

Au cours de l'instruction, Chau prit seul toute la responsabilité, tâchant d'innocenter Phu ; mais les aveux recueillis et les témoignages ne permettent pas d'accepter cette thèse. Le motif du crime aurait été la vengeance exercée sur un rival préféré.

Les deux accusés n'ont pas d'antécédents judiciaires et les renseignements recueillis sur Phu ne lui sont pas défavorables, tandis que Chau est considéré comme ivrogne et de mauvaise conduite.

En conséquence :

Les susnommés Cao-van-Chau et Huynh van Phu sont accusés d'avoir à My-Hung (Giadinh), le 28 décembre 1924, avec préméditation et guet-apens :

1° Volontairement porté des coups et fait des blessures au nommé Nguyen van Cung, lesquels coups portés et blessures faites ont été suivis d'amputation d'un membre (en l'espèce la main gauche) ;

2° Volontairement porté des coups et fait des blessures au nommé Nguyen van Chieu, lesquels coups portés et blessures faites ont entraîné une incapacité de travail personnel de moins de vingt jours.

Crime et délit prévus et punis par les articles 309, 310 et 311 du code pénal modifié par le décret du 31 décembre 1912.

Après un sévère réquisitoire de M. l'avocat général Clérin et une brillante plaidoirie de M^e Foray, l'audience a été suspendue.

Les jurés, après délibération, ont apporté un verdict de culpabilité.

En conséquence, Cao-van-Chau a été condamné à 4 ans d'emprisonnement et Huynh van-Phu à 2 ans de la même peine.

Admissions

(Bulletin Synd. pl. caoutch., 12 juin 1935)

Les candidatures de MM. [Jules] Berthet, directeur de la plantation de My-hung.

Conseil du contentieux de l'Indochine séant à Saïgon

(L'Avenir du Tonkin, 17 juin 1936)

Affaires sommaires

4° Réduction d'impôt foncier de 1935, Sté des plantations My-Hung agissant poursuites et diligences de son gérant, M. Jules Berthet, à Saïgon, pour son impôt à Gia-Dinh ;

Acte est donné au requérant de son désistement.

Étude de M^e LESERVOISIER, notaire à Saïgon

Cession de parts à la Société indochinoise de plantations d'hévéas [SIPH*]

Dissolution de la Société civile des plantations de My-Hung

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 28 août 1937)

Aux termes d'un acte reçu par M^e Bernard Leservoisier, notaire à Saïgon, le 11 août 1937, M. Jules Berthet, négociant, demeurant à Saïgon, 165, rue Catinat, a cédé à la Société indochinoise de plantations d'hévéas, société anonyme au capital de 61.250.000 francs dont le siège social est à Saïgon, 19, rue Vannier, les 100 parts

d'intérêts de 50 \$ chacune qui lui appartenaient dans la Société civile des plantations de My-Hung au capital de 24.500 \$ dont le siège était à Saïgon, 68, bd Charner.

La Société indochinoise de plantations d'hévéas étant, au moment de cette cession, propriétaire des 330 parts de surplus de la Société civile des plantations de My-Hung, la cession a entraîné *ipso facto* la dissolution de la Société civile des plantations de My-Hung à compter du jour de l'acte, soit le 11 août 1937.

En conséquence de cette cession, la Société indochinoise de plantations d'hévéas est devenue propriétaire de la totalité de l'actif de la Société civile des plantations de My-Hung (à charge de payer le passif).

Expéditions de l'acte de cession susdite ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saïgon le 28 août 1937.

Pour mention,

Bernard LESERVOISIER

L'Information d'I. C du 28 août 1937.

Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P. H. (1905-1939),
Amicale des anciens planteurs d'hévéas, Vichères, 1993

[347] Avec Benco [petite concession achetée à Michelin], nous mettions donc en place un premier jalon dans un territoire que nous nous proposons d'explorer ensuite méthodiquement. Il ne nous fallut d'ailleurs pas attendre longtemps avant d'y lever un second lièvre. Celui-là s'appelait My-Hung, était situé à peu près à mi-chemin entre Benco et Bèn-Cui, et représentait une superficie plantée — et homologuée — sensiblement plus importante ; environ 300 hectares d'hévéas, un peu plus jeunes pour la plupart que ceux dont nous venions de faire l'acquisition auprès de Michelin. L'affaire fut traitée à Saïgon dans les premiers mois de 1939 [?], à des conditions de prix également très raisonnables, comme pour les deux achats précédents.

[348] La terre grise de My-Hung avait bonne apparence, meilleure en tout cas que les hévéas qu'on y avait plantés, sans doute éprouvés par des modes de saignée quelque peu aberrants. Étant destinés en tout cas à être remplacés assez prochainement par des sujets greffés, cela n'avait pas grande importance.
